

**Compte-rendu 1<sup>er</sup> conseil d'école - Ecole Élémentaire des Gaudes**

**Mercredi 13 novembre, de 19h à 22h**

Présents :

Parents : Jean-Marc Boissel , Laurent Brunat, Audrey Gardiol, Dorothée Bouchend'homme, Erminia Manzella-Schappely, Fabrice Lainé, Cécile Gomez-Brousse, Florence Lenhardt (parents)

Coordinatrice péri-scolaire : Florence Tournoud

Elus : Carole Brumagne, Christelle Neyroud

Enseignants : Marie-Claire, Nadège, Jacques, Olivier, Mariette, Catherine

Excusées : Hélène (lundi classe d'Olivier), Roxane (mardi classe de Nadège et vendredi classe de Mariette)

✓ Présentation des acteurs du Conseil d'école avec ses rôles : élus, parents...

AGEG : équivalent de la coopérative scolaire

⇒ revenu principal : vente des calendriers (1 900 € de bénéfice l'an dernier)

⇒ solde au 1er septembre : 1965 € (an dernier : -2 500 € pour bus et animations)

APESH : Association des parents

⇒ vente de : beaufort, chocolat, photos de classe, opération emballage cadeau recyclable (à envisager)

⇒ prévoir un bilan financier 2018-19 pour le prochain conseil

Effectifs rentrée : 143 élèves / 118 familles

Nadège/Roxanne : 20 CP

Mariette/Roxanne : 25 CE1

Catherine : 23 CE1-CE2

Jacques : 25 CE2-CM1

Marie-Claire : 25 CM1-CM2

Olivier/Hélène : 25 CM1-CM2 à la rentrée

✓ - Les projets des classes :

**Classes vertes** : (en gestion libre)

- Classe de Jacques : fin mai (lundi 25-vendredi 29 mai) : 25 élèves

+ Classes de Mariette et Olivier : 48 enfants

⇒ participation de l'APESH (20 ou 30 €/enfant)

**CCLG** : classes de Jacques et Olivier auront une animation "déchets" (financée par le Grésivaudan) et iront visiter Athanor (APESH : 1 bus)

**Catherine** : 1 sortie à Grenoble (muséum) et 1 autre sortie spectacle à définir

**Mariette** : sortie muséum

**Nadège** : sortie Grenoble : musée dauphinois et la Casemate  
+ 1 journée à la ferme de Perrine

**Marie-Claire** : 1 visite du musée de peinture et 1 sortie à Espace Aragon pour le projet "Cinéma de Classe"

**Jacques** : travail avec l'association " les milieux" (1200 euros financés par la commune et 1200 euros financés par la Région)  
+ 1 sortie au musée de l' Ancien-Evêché et la Bastille

**Olivier/Hélène** : projet Parc 4 E (économies d'énergie) - coût APESH : 340 €  
+ " résistance en chemin" à Barraux avec Marie-Claire (1 bus) (projet où les élèves doivent présenter la résistance dans leur commune)

Projet ENS Col du Coq : toutes les classes travaillent sur ce projet financé par le Conseil Départemental :

- des animateurs du département viendront dans les classes
- chaque classe fera 2 sorties sur le site
- ⇒ les classes vont concevoir des jeux qui seront fabriqués ensuite par le département.

⇒ Fête de l'école : fin juin, à organiser au Col du Coq ! Les jeux fabriqués seront à tester !

Coupe Icare :

- les CM2 font les **guides** pour les autres écoles : très belle édition cette année !
- **BATUCADA** : travail pendant 4 jours avec 2 représentations pendant la Coupe. Toujours une réussite !
- **Stand avion** : ça marche toujours mais manque de bénévoles (enfants et adultes)
- animation **planétarium** dans l'école (pour les cycle 3) offerte par la Coupe Icare

Peinture de la cour : proposition à finaliser pour le printemps pour choisir les tracés (à voir avec Aurélie)

Environ 800 € de peinture (APESH) ; et il faudra aussi de l'implication des parents...

Projets carrés de potager derrière le préfa : Idée de Mariette

Trois rectangles en bois (faits par Jean-Marc Boissel) sont à récupérer auprès des Loupiots pour faire le jardin, apporter de la terre végétale...

Demande d'aide auprès des services techniques.

⇒ Les élus précisent que les services techniques pourront apporter une aide logistique suivant les disponibilités, mais l'achat du matériel restera à la charge de l'école.

⇒ Total "en gros" des demandes à l'APESH : 5 000 € !

✓ Règlement de l'école : pas de changement, adopté à l'unanimité. Il sera sur le site de l'école, envoyé à tous par mél et imprimé pour les nouveaux.

⇒ Rappel : lors de l'absence d'un enfant, il faut prévenir l'école (message tél ou mél) puis donner un mot écrit par les parents au retour de l'enfant.

✓ - Piscine : nouvelle formule : 2 cycles de 8 séances de 45 minutes à la piscine de Crolles. Le bassin est très bien aménagé. L'organisation est bien rodée ! (Une convention a été signée cette année pour 9 séances mais chaque cycle bénéficiera en fait de 8 séances.)

L'école a choisi de grouper les séances, ainsi chacun des 2 cycles fera 8 séances à raison de 2 par semaine (lundi et jeudi). 6 groupes encadrés par 3 MNS, une parent d'élève maître-nageuse et 2 enseignants. Il faut 3 parents accompagnateurs par séance.

Après les déboires des années précédentes avec l'Escandille, c'est une année de rattrapage, 119 enfants sont concernés ! A l'issue des 2 cycles : l'école fera le bilan pour les 4 niveaux (CP ⇒ CM1).

La commune finance les transports, la location du bassin et les MNS. (Voir délibération en annexe)

Coût total : 4975 € mais ce sera moins cher l'an prochain car seuls les CP-CE1 seront concernés. (année 2020-21 : 20 CE1 et les futurs CP)

✓ - Ski scolaire :

Le "crédit libre" de 30 € par élèves sera dévolu au ski sauf si les conditions de neige ne sont pas favorables. Il sera alors possible de programmer d'autres activités pour l'année en cours avec le budget restant.

Ce crédit de 30 € résulte d'une harmonisation entre les 3 écoles de la commune.

Chaque équipe enseignante fera des choix pédagogiques (équité pour chaque élève du plateau)

⇒ Dotation de la commune pour les projets de notre école : 4 230 € (à ce jour).

(Voir délibération en annexe)

Budget prévisionnel du ski scolaire :

Alpin (117 enfants)

- Choix des enseignants : ne plus aller au col de Marcieu (trop coûteux).

- moniteurs ESF (94 € pour 2 heures), proposition de prendre 3 moniteurs pendant les 3 premières séances puis ensuite 2. ⇒ Budget prévu : 1 786 €

- coût des forfaits (à ce jour, gratuité pour les enfants avec forfait saison, et 6,20 € par séance pour les autres) : or il reste 2 444 € (équivalent de 50 forfaits) et on ne connaît pas le nombre d'enfants qui auront un forfait... Une autre approche est à l'étude.

## Fond (24 CM2)

- 4 séances en skating, 4 séances en alternatif

- Utiliser les remontées mécaniques de St-Hilaire en ski de fond avec autorisation de lâcher la perche sur le télésiège du Sauzet pour accéder à la piste forestière ou sur la piste des Gélinoettes. A tester...

Les forfaits pour les fondeurs sont pris en charge par le département.

Pour que le ski fonctionne il faut, pour chaque séance, une vingtaine d'adultes ! Sans oublier que pour ceux qui auront la charge d'un groupe d'enfants il faut un agrément Education Nationale.

⇒ Si des parents pensent pouvoir aider, il faut contacter rapidement l'école !

✓ - Ménage pendant le temps scolaire : de 15h30 à 16h30

Complicé pour les classes et ne fonctionne pas bien.

Réponse des élus : volonté de créer des temps de travail plus cohérent pour les agents.

Un retour sera fait auprès des services pour évaluer les possibilités d'adaptation.

Pour les enseignants l'emploi du temps des classes n'est pas compatible avec ce temps de ménage.

✓ - Questions des parents :

- survie du ski scolaire si l'aide de la mairie n'est pas plus importante :

Réponse des élus : L'activité ski de piste dépend en premier lieu du choix pédagogique des enseignants. Un choix politique (vote du crédit libre de 30 € - une décision politique votée par les élus) en lien avec le budget communal laisse donc la possibilité à l'école de pratiquer le ski.

Discussion en réunion d'élus et avec la Régie pour réfléchir à un tarif aura lieu fin novembre.

- Jeux de récréation : l'école met en place un "conseil d'école d'enfants" sur les problèmes de récréation.

Problème de la cour trop petite, mais possibilité d'acheter de nouveaux jeux selon les souhaits des enfants et la faisabilité.

- Bus : le bus part quand les enfants ne sont pas encore assis (depuis St-Bernard), certains chauffeurs ne respectent pas les horaires.

⇒ pour pouvoir agir il faut des éléments factuels : quel bus, quel jour, à quelle heure...

- Abri-bus : pourquoi n'y en a-t-il pas partout ? Des enfants attendent sous la pluie...

Réponse des élus : C'est la compétence de la CCG ; la mairie est devenue propriétaire d'une parcelle au niveau du lotissement du col de Marcieu et réfléchi à la possibilité d'un abri.

- Dans le dojo, il y a une réglette dangereuse ; il est demandé qu'on l'enlève.

- Fête de la neige : demande des parents si les classes veulent participer (OGNIS)

✓ - Infos des élus :

- dotations de fonctionnement par élève : en conseil municipal, une délibération a été prise : 45 € en maternelle et 40 € en élémentaire (voir annexe).

- La mairie investit dans des études pour la rénovation thermique des écoles.

(Coût audit 6 215,00 € HT - Financement :

Conseil Régional AUVERGNE-RHONE-ALPES Contrat Parc 80 % : 4 972,00 € HT

Commune Autofinancement : 1 243,00 € HT)

- l'école est maintenant fermée par des portillons ouverts le matin par l'enseignant de service.

✓ - Prochaine date : mercredi 11 mars - 19h (avec casse-croûte)

Fait à Plateau des Petites Roches, le 25/11/2019

Le directeur : Olivier PRACHE

Suivent 2 annexes :

1 - Contenu de la délibération sur le financement "fonctionnement" des écoles

2 - Informations à propos de la cantine

## Annexe 1 :

### **2019-11.13 Délibération cadrant les dotations de fonctionnement allouées à chaque école**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir formellement les dotations allouées à chaque école et leurs modalités de versement. Le but est d'optimiser la gestion de ces dotations, pour les enseignants et pour les services administratifs.

La présente délibération prend effet à compter du 01/01/2020.

#### ***Dotation par élève***

**Enfant maternelle : 45 euros par élève inscrit au premier janvier**

**Enfant élémentaire : 40 euros par élève inscrit au premier janvier**

Les **charges de fonctionnement suivantes sont à prendre en compte dans le cadre** de la dotation par élève :

- L'achat de ramettes de papier y compris pour les copieurs
- Le coût des copies noir et blanc / couleur dépassant le forfait annuel alloué à chaque école,
- Les frais d'affranchissement : l'école peut utiliser la machine à affranchir de la mairie ; un compte spécifique sera ouvert, et les affranchissements seront refacturés de façon périodique,
- Les abonnements type « Mon Petit Quotidien ».

**Pas de report du reliquat** : s'il reste un reliquat en fin d'année comptable, il est perdu pour l'école.

**Dépassement** : s'il est constaté un dépassement de l'enveloppe dotation par élève, le dépassement est refacturé à la coopérative scolaire de l'école en question.

**Délai des commandes** : L'ensemble des commandes doit être passé au plus tard aux vacances de la Toussaint, de manière à ce que les factures soient honorées sur l'année civile en cours.

**Montant minimum des commandes** : l'incidence des frais de traitement du mandatement est minimisée à partir de 15 € de commande. Toute facture inférieure à 15 € ne sera pas honorée par les services communaux, et sera ré adressée à la coopérative scolaire.

**Procédure de paiement des factures** : les factures arrivent en mairie ; le service finances ne procède au paiement que lorsque la facture a été contrôlée et validée par le directeur de l'école concernée et l'Adjoint aux Affaires Scolaires.

**Suivi du budget annuel** : le service finances envoie un état des comptes ventilé par école, de manière systématique en juin/juillet et en septembre/octobre. Il n'y a pas de ventilation par classe.

*Aucune dotation n'est allouée pour la direction des écoles.*

#### ***Apprentissage natation palier 1***

**Pour une classe transplantée** : la commune finance un forfait de 6,50 euros par enfant et **par séance faite**, ainsi que les frais de transports.

**Pour le bassin local** : la commune finance les transports et la location du bassin avec les coûts de maître-nageur associés.

La mairie s'engage à aider financièrement ces projets d'apprentissage de la natation à hauteur de 16 séances par classe d'âge.

#### ***Budget Copies :***

La commune s'engage dès 2020, à mettre à disposition de chaque école un copieur N&B et couleur. Ecoles et commune s'entendent sur un forfait de copies N&B et couleurs, en fonction du nombre d'élèves scolarisés par école. La location et le forfait copies sont pris en charge par la commune.

Les dépassements de forfait opérés par les écoles seront refacturés par le service financier, et imputé sur la dotation élève.

Les copieurs resteront accessibles aux services communaux : affaires scolaires, péri et extrascolaires...

#### ***Projets annexes***

Une dotation mairie supplémentaire sera provisionnée à hauteur de 30 euros par enfant scolarisé au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction des projets montés par les écoles (en commun pour plusieurs écoles, ou par école, ou par classe, ou pour un besoin spécifique...)

L'attribution de cette dotation « crédit libre » sera votée en Conseil Municipal et sera versée directement à la caisse des écoles sur présentation de la facture.

Toute dépense ne figurant pas dans la liste ci-dessus n'est pas à prendre en compte dans le cadre des dotations de fonctionnement des écoles. Ces autres dépenses seront financées par la coopérative scolaire, ou présentées aux élus lors d'un Conseil Municipal.

---

## Annexe 2 :

### - Cantine (suite à la commission cantine)

- Délai d'inscription-désinscription à plus de 15 jours. Incompréhension de certains parents par rapport à d'autres cantines d'école qui permettent la désinscription à 72h voire 48h.
    - ⇒ La mairie nous explique ce délai est lié au coût de livraison élevé. En prévoyant 15 jours à l'avance, celui-ci est réduit voir nul.
    - ⇒ Le délai va être revu à 10 jours. Devrait être voté le 17 décembre par le Conseil Municipal.
  - Les parents des écoliers inscrits à la cantine n'étaient pas informés du menu de la semaine. Ce menu est désormais envoyé par mail aux parents et accessible sur le portail de l'école.
  - Pas de serviettes de table. Il y a bien une machine à laver mais pas de sèche-linge d'où l'impossibilité de faire sécher les serviettes de table. Ce problème est évoqué en Commission Cantine afin de trouver rapidement une solution.
  - La mairie a également pris en compte l'obsolescence des essuie-mains et le manque de savons dans les sanitaires de l'école, notamment garçons.
    - ⇒ Savon et essuie-mains propre mis à disposition dans sanitaires garçons.
    - ⇒ Problème obsolescence essuie-mains également évoqué au sein des Affaires Scolaires.
-